

CAP "Accompagnant Educatif Petite Enfance" - Session 2023 -

EP3 EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL

Le dossier « projet d'accueil réel » Conseils aux candidats

Le projet d'accueil réel

Ce qui est demandé par la définition de l'épreuve :

L'assistant maternel ou l'employé à domicile dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages maximum).

<u>Attention</u>: En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le Recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve et se voit attribuer la note zéro (qui n'est pas éliminatoire).

Conseils pour la rédaction du projet d'accueil réel

Prendre appui sur les activités réalisées : à son domicile, au domicile des parents, en maison d'assistants maternels (MAM).

Le dossier présentant le **projet d'accueil** est constitué de 5 pages maximum, rédigé au moyen d'un logiciel de traitement de texte, de préférence, police de caractères au choix.

Le nom, prénom et numéro de candidat devront apparaître lisiblement en haut de chaque exemplaire.

Le dossier s'organise en plusieurs parties distinctes :

- Brève présentation du candidat,
- Présentation du contexte professionnel : nombre d'enfants accueillis, âges, problèmes de santé éventuels, habitudes de vie, logement avec possibilité de plan ou photos, planning d'activités, etc.

Le dossier sera photocopié en <u>2 exemplaires</u> et <u>réceptionné</u> en « recommandé avec accusé de réception » ou **déposé**, au plus tard le **MERCREDI 8 MARS 2023, dans les services du Rectorat (DEC12)**.

Le candidat conserve un 3^{ème} exemplaire qu'il apportera le jour de l'épreuve EP3.

Le déroulement de l'épreuve EP3

Au cours de l'épreuve, le candidat présente, à l'oral, ce projet d'accueil.

Puis, au cours de l'entretien conduit par le jury, le candidat répondra aux questions en lien avec les compétences à évaluer au cours de cette épreuve EP3.

Les compétences évaluées au cours de l'épreuve EP3

Organiser son action.

Négocier le cadre de l'accueil.

Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant.

Elaborer des repas.